



COMMISSION DES JEUNES

Saison 2021-2022

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel **par toute personne directement intéressée** dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision **sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs** ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (**Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES**).

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est Jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.

PROCES VERBAL N°1

Président : Christophe BELLARD

Membres : Jean Claude HERNANDEZ, Jean Claude BARONIAN, Arnaud DE MARCHI

Réunion du 04/10/21

Présents : JC HERNANDEZ, JC BARONIAN
S JOSEPH
Absent excusé : A DE MARCHI

Président de séance : C BELLARD

REPRISE DES POULES DE BRASSAGE

Validation des résultats de la première journée des poules de brassage en U15 et en U17.

Nous rappelons aux clubs que la FMI doit être finalisée et envoyée le dimanche soir au plus tard.

En cas d'absence de FMI, une feuille de match papier doit être remplie et retournée par mail au secrétariat du district AU PLUS TARD le lundi à midi.

Courrier aux Clubs

Une fiche de renseignements concernant l'encadrement des équipes de jeunes a été envoyée.

Cela permet aux responsables de la Commission de contacter directement les éducateurs pour communiquer en urgence des informations utiles à la gestion des rencontres de leur équipe.

La date limite de retour est fixée au lundi 11 octobre.

Référents de la Commission

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.

Catégorie U19 : Christophe BELLARD – 06 58 67 04 23

Catégorie U17 : Jean Claude BARONIAN – 06 87 46 68 96

Catégorie U15 : Jean Claude HERNANDEZ – 06 37 83 18 12

Courrier des Clubs et Organismes

- L' EPM nous informe de l'impossibilité d'utiliser le stade A.GILLY le week end du 15 et 16 Octobre en raison de l'occupation des installations pour une manifestation d'athlétisme, pris note.
- Le FC Barcelonnette nous informe du forfait de son équipe engagée en championnat U17
- Laragne Sports nous informe de l'impossibilité d'utiliser le stade P.BINI le samedi 23 octobre après midi en raison de l'organisation d'un match amical féminin, pris note.
- Le GJMD nous informe de sa volonté d'inscrire une équipe pour le Critérium U15 à 8, pris note
- Oraison Sports nous informe de la mise en veille de son équipe U17 pour la saison en cours, pris note.
- La CDA nous informe de l'impossibilité de programmer des rencontres sur les terrains d'Embrun et de Reillanne le dimanche 10 Octobre en raison du passage des tests physiques pour certains arbitres, pris note.

Toutes les demandes de changements pour les catégories Jeunes (U15 à U19) doivent être faites exclusivement par **Footclubs 10 jours avant la rencontre.**

Passé ce délai aucune demande ne sera prise en considération.

Pensez à vérifier régulièrement où en sont vos demandes de modification dans Footclubs.

Rappels:

1-Durant toute la saison les rencontres des matchs ALLER seront inversées dans le cas de terrain impraticable ou indisponible.

2-Toutes les dates disponibles y compris les vacances scolaires sont considérées comme journée de rattrapage.

3-L'engagement de nouvelles équipes est possible après la phase de brassage pour participer au championnat D2.

4- Dans le cadre du Code Disciplinaire, la réduction et la bonification de points est applicable à dater de la phase de brassage pour la saison en cours

Retours de la Commission de Discipline

NEANT

Informations transmises à la CSR

- Fmi ou feuilles de matchs manquantes :

U17 poule 2 – CA DIGNE / AS FORCALQUIER

U17 poule 3 – OBSC / ST CRÉPIN EMBRUN

- Forfaits

U15 poule 4

AFCV

ST CRÉPIN / EMBRUN

U17 poule 3

AFCV

U17 poule 4

Laragne Sports

Informations transmises à la CDA

Merci de prendre note des modifications apportées aux calendriers des championnats de jeunes pour le week end des 9 et 10 octobre



DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2021/2022

WEEK END du 9 et 10 Octobre

TABLEAU DES MODIFICATIONS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	MATCH	MODIFICATION	MOTIF
U15	4	50739	ST CRÉPIN EMBRUN / L'ARGENTIÈRE	INVERSION DE LA RENCONTRE MATCH À L'ARGENTIÈRE	TESTS PHYSIQUES DES ARBITRES SUR LE TERRAIN D'EMBRUN LE DIMANCHE MATIN
U17	1	50677	BANON/EPM	REPORT AU 06/11	GAMBARDELLA
U17	2	50683	AFC STP/FORCALQUIER	INVERSION DE LA RENCONTRE MATCH À FORCALQUIER	MATCH U19 À LA MÊME HEURE À STE TULLE
U17	2	50684	SISTERON/CA DIGNE	REPORT AU 06/11	GAMBARDELLA
U17	4	50696	VEYNES /GJAB	REPORT AU 16/10	GAMBARDELLA
U19	U	50660	VEYNES /EPM	REPORT AU 06/11	GAMBARDELLA

Le Président
C.BELLARD